Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 7 mars 2022, à 19h00, au 130 rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse Monsieur Hilarius Peter, conseiller Monsieur Patrice Godin, conseiller Monsieur Dominique Lambert, conseiller Madame Ginette Laliberté, conseillère Monsieur Yvan Courchesne, conseiller Madame Karine Trahan, conseillère

Arrivée à 19h03 Yvan Courchesne.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente sur place Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

2022-03-58 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Ginette Laliberté Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h02.

Adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1 Approbation des comptes à payer
 - 4.2 Adoption du règlement 289 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 4.3 Avis de motion, dépôt et présentation Projet de règlement #290 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire
 - 4.4 Avis de motion, dépôt et présentation Projet de règlement #291 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires
 - 4.5 Liste augmentation salariale 2022 Adoption
 - 4.6 Bureau municipal Modification des heures d'ouverture
 - 4.7 Surplus de travail bureau municipal Autorisation d'augmentation des heures
 - 4.8 Dépôt programmation TECQ 2019-2023
 - 4.9 Les élus es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Éclairage extérieur caserne incendie Sécurisation de l'espace de stationnement
 - 5.2 Dépôt rapport du mois
 - 5.3 Achat équipement pompier Soumission de la firme Aréo-Feu Ltée
- 6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
 - 6.1 Débroussaillage des fossés Offre de services de Entreprise RM
 - 6.2 Classique Jules-Béland Autorisation de passage
 - 6.3 Avis de motion, dépôt et présentation Projet de règlement #292 relatif aux entrées charretières
 - 6.4 Fin de saison Francis Jodoin Embauche d'un remplaçant
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 7.1 Association forestière du sud du Québec (AFSQ) Offre de souscription
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 8.1 Demande à la MRC de Drummond Tenue d'une consultation publique dossier Bernard Martel
- 9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Offre de services Plan directeur Parc intergénérationnel Mandat Les Services EXP inc
- 10. COMMUNICATIONS DIVERSES
 - 10.1 Bac endommagé Demande Jean-Pierre Delorme
 - 10.2 Comité d'embellissement 2022 Proposition d'objectifs
 - 10.3 Demande d'appui Anne Beauchemin
 - 10.4 Courriel de Nancy Mongeau
 - 10.5 Demande d'appui Ferme Berthe-Rousseau
 - 10.6 Bac de récupération et d'ordures Demande de Karine Marquis
 - 10.7 Projet de petites maisons Présentation de Maryse Laroche

- 11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS
- 12. RAPPORT DES EMPLOYÉS
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

2022-03-59 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 7 février 2022
- Séance extraordinaire du 24 février 2022

En conséquence,

Il est proposé par Dominique Lambert

Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du mois de février 2022 soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée.

2022-03-60 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'adopter la liste des comptes à payer remise aux membres du conseil municipal, en date du 3 mars 2022, dont le montant total est de 95 187.39\$.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Julie St-Laurent, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Julie St-Laurent	

2022-03-61 4.2 Adoption du règlement 289 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Attendu que le conseil de la Municipalité a adopté, 13 août 2018 le Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la Municipalité de Durham-Sud;

Attendu qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Attendu qu'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

Attendu que l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus es:

Attendu qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus es révisé;

Attendu que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé,

ont été respectées;

Attendu que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

Attendu que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

Attendu que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

Attendu qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

Attendu qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

Attendu que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

Attendu que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

Attendu que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

Attendu qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

En conséquence,

Il est proposé par Dominique Lambert

Et résolu que le Règlement 289 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté avec dispense de lecture et comme s'il y était ici au long reproduit.

Adoptée

2022-03-62 4.3 Avis de motion, dépôt et présentation – Projet de règlement #290 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire

Je, Dominique Lambert, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, de l'adoption du règlement # 290 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire, lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil. Le projet de règlement est déposé et présenté séance tenante avec dispense de lecture.

2022-03-63 4.4 Avis de motion, dépôt et présentation – Projet de règlement #291 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires

Je, Yvan Courchesne, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, de l'adoption du règlement # 291 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires, lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil. Le projet de règlement est déposé et présenté séance tenante avec dispense de lecture.

2022-03-64 4.5 Liste augmentation salariale 2022 – Adoption

Considérant que la direction générale a soumis aux membres du conseil une liste d'augmentation salariale du personnel pour 2022;

Considérant que les élus sont favorables et désirent accepter ces augmentations;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter également le taux accordé pour le kilométrage;

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu que le conseil la liste numéro 2022-01-31AUG-PERS-2022 tel que déposée.

Que les augmentations salariales soient rétroactives jusqu'au 1er janvier 2022.

Au surplus, que le taux du kilométrage soit majoré à 0,55\$.

Adoptée.

2022-03-65 4.6 Bureau municipal – Modification des heures d'ouverture

Considérant que le bureau municipal est actuellement fermé le vendredi ;

Considérant qu'une fermeture de bureau le mercredi permettrait aux employées d'être plus efficaces ;

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu que le bureau municipal soit ouvert le lundi, mardi et jeudi.

Que le bureau municipal soit fermé à la population le mercredi et le vendredi, de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h15.

Adoptée.

2022-03-66 4.7 Surplus de travail bureau municipal – Autorisation d'augmentation des heures

Considérant les nombreux défis auxquels les employées du bureau doivent faire face c'est-à-dire : apprentissage, optimisation, rattrapage, organisation, correction, classement, etc...;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter le nombre d'heures allouées afin d'accroître de façon significative l'efficience au travail;

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'augmenter les heures des employées municipales, tel que décrit ci-après.

Greffière-trésorière adjointe 40 heures par semaine (au lieu de 32 heures) Directrice générale et gref-trés. 40 heures par semaine (au lieu de 35 heures) Secrétaire-réceptionniste 21 heures par semaine (au lieu de 14 heures), et ce pour une période de 4 semaines.

Adoptée.

2022-03-67 4.8 Dépôt de la programmation TECQ 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Dominique Lambert

Et résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessures infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Adoptée.

2022-03-68 4.9 Les élus es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Dominique Lambert

Et résolu que la municipalité de Durham-Sud condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-03-69 5.1 Éclairage extérieur caserne incendie – Sécurisation de l'espace de stationnement

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser l'espace de stationnement à la caserne incendie:

Considérant la soumission de ControLectric suggérant deux options;

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise ControLectric (option 2) au montant de 1000\$ taxes en sus.

Adoptée.

5.2 Dépôt rapport du mois

Le directeur du service incendie dépose le rapport mensuel des activités du service incendie.

2022-03-70 5.3 Achat équipement pompier – Soumission de la firme Aréo-Feu Ltée

Considérant la nécessité de renouveler certains équipements de pompiers;

Considérant la soumission d'Aéro-Feu Ltée au montant de 15 403,75\$ taxes en sus;

Il est proposé par Dominique Lambert

Et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise Aéro-Feu Ltée au montant de 15 403,75\$ taxes en sus.

Adoptée.

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

2022-03-71 6.1 Débroussaillage des fossés - Offre de services de Entreprise RM

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu de retenir les services de la firme Entreprise RM pour procéder au débroussaillage des fossés au taux horaire de 95.00\$.

Adoptée.

2022-03-72 6.2 Classique Jules Béland – Autorisation de passage

Considérant la demande de l'organisation du Classique Jules Béland consistant en une demande d'autorisation d'utiliser certaines routes de la municipalité (Ployart, Rang 4, McGiveney et Rang 10) pour l'activité de cyclisme qui se tiendra le 23 juillet 2022;

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu d'accepter la demande du Classique Jules Béland et d'autoriser le passage de cycliste sur les routes Ployart, Rang 4, McGiveney et Rang 10 le 23 juillet 2022.

Adoptée.

2022-03-73 6.3 Avis de motion, dépôt et présentation – Projet de règlement #292 relatif aux entrées charretières

Je, Hilarius Peter, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, de l'adoption du règlement # 292 relatif aux entrées charretières, lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil. Le projet de règlement est déposé et présenté séance tenante avec dispense de lecture.

2022-03-74 6.4 Fin de saison Francis Jodoin – Embauche d'un remplaçant

Considérant la fin de saison précipitée de Francis Jodoin, opérateur de camion de déneigement;

Considérant que Éric Lessard serait disposé à effectuer le remplacement;

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'accepter la demande de départ de Francis Jodoin et d'embaucher Éric Lessard au taux horaire de 23,00\$.

Adoptée.

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2022-03-75 7.1 Association forestière du sud du Québec (AFSQ) - Offre de souscription

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu que la municipalité de Durham-Sud souscrive à l'AFSQ au montant de 300\$.

Adoptée.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2022-03-76 8.1 Demande à la MRC de Drummond – Tenue d'une consultation publique dossier Bernard Martel

Attendu que la municipalité de Durham-Sud a reçu une demande de permis de construction concernant un projet d'élevage de suidés;

Attendu que les articles 165.4.4 à 165.4.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) obligent la tenue d'une consultation publique dans le cas d'une nouvelle installation d'élevage porcin;

Attendu que la Loi prévoit également la possibilité pour la municipalité de Durham-Sud de déléguer la présidence de l'assemblée publique à la MRC de Drummond ;

Attendu que cette demande doit être faite par résolution;

En conséquence,

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu que le conseil demande à la MRC de Drummond, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de présider la consultation publique, concernant l'implantation d'un nouveau projet d'élevage de suidés, sur le territoire de la municipalité de Durham-Sud.

Adoptée.

9. LOISIRS ET CULTURE

2022-03-77 9.1 Offre de services Plan directeur Parc intergénérationnel – Mandat Les Services EXP inc

Considérant le projet de réfection de chaussée sur le Chemin Beaudoin Nord, à partir du Chemin Beaudoin Sud jusqu'à la Route Ployart;

Considérant l'offre de services 999-22005116-PP (DUSM) remise par l'entreprise Les Services EXP inc le 17 février 2022;

Considérant le projet de parc intergénérationnel;

Considérant l'offre de services 999-22005381-PP (DUSM) remise par l'entreprise Les Services EXP inc le 17 février 2022 ;

Considérant que la nature de ces travaux est admissible à certains programmes de subvention;

En conséquence,

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu d'accepter l'offre de services de la firme Les Services EXP inc pour un montant maximum de 7 500,00\$ taxes en sus.

Adoptée.

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

2022-03-78 10.1 Bac endommagé – Demande de Jean-Pierre Delorme

Considérant la demande de Jean-Pierre Delorme en ce qui a trait à un bac de récupération endommagé par la municipalité;

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu de fournir un bac neuf à Jean-Pierre Delorme.

Adoptée

2022-03-79 10.2 Comité d'embellissement 2022 – Proposition d'objectifs

Considérant la proposition d'objectifs 2022 soumise par le comité d'embellissement;

Considérant l'offre de services soumise par Martin Couture pour un montant approximatif de 3080\$ équivalant à 140 heures de travaux d'aménagement;

Il est proposé par Dominique Lambert

Et résolu d'accepter la proposition d'objectifs 2022 du comité.

D'accepter l'offre de services de Martin Couture pour un montant maximum de 3080\$.

Adoptée.

2022-03-80 10.3 Demande d'appui Anne Beauchemin

La demande d'appui d'Anne Beauchemin a été présentée et refusée.

2022-03-81 10.4 Courriel de Nancy Mongeau

Mme la Mairesse explique à l'assistance les différentes procédures de déneigement ainsi que les étapes futures pour une confirmation de nos pratiques.

La directrice générale mentionne que le dénigrement des employés municipaux effectué publiquement (réseaux sociaux ou autres) ne sera pas toléré. Toute information relative à ce sujet sera quantifiée et répertoriée, une plainte pourrait éventuellement être déposée aux autorités compétentes. Prendre note que ceci n'enlève rien à la possibilité qu'un citoyen puisse formuler une plainte à la direction relativement à un comportement inadéquat de la part d'un membre du personnel de la municipalité ou toute autre plainte s'il y a lieu.

Adoptée

2022-03-82 10.5 Demande d'appui – Ferme Berthe Rousseau

Considérant la demande d'appui moral de la Ferme Berthe Rousseau

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu que le conseil autorise Sylvie Laval, mairesse à acheminer une lettre d'appui à la Ferme Berthe Rousseau.

Adoptée

2022-03-83 10.6 Bac de récupération et d'ordures - Demande de Karine Marquis

Considérant la recommandation du Docteur Paul Montambault concernant la demande de Karine Marquis ;

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu de fournir deux bacs supplémentaires (récupération et ordures) à Mme Karine Marquis.

Adoptée

2022-03-84 10.7 Projet de petites maisons - Présentation de Maryse Laroche

Le conseil confirme le dépôt de la présentation de Maryse Laroche pour le projet de petites maisons sur le territoire de Durham-Sud, la demande sera étudiée ultérieurement.

Une analyse approfondie est à effectuer, une réflexion à faire et une vision à élaborer sur le logement à Durham-Sud. Les étapes générales suivantes sont à effectuer :

Le travail d'inspecteur municipal est délégué à la MRC. C'est un choix que la municipalité a fait dans le passé. La municipalité paye donc la MRC pour effectuer ce travail. La municipalité doit rencontrer l'inspecteur pour comprendre les motifs qui

l'ont incité à refuser ce projet lors du premier dépôt.

Comme le projet implique le dézonage d'un secteur en zone agricole et que la CPTAQ analysera la demande seulement si la municipalité donne son accord, la municipalité a entrepris une analyse de cette demande en rapport avec le schéma d'aménagement de la MRC, le plan de développement de la zone agricole (PDZA), le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de Durham-Sud.

La municipalité a également entrepris une analyse de l'état de l'habitation et de l'offre de logements sur son territoire. La municipalité a besoin de préciser sa vision de l'habitation afin de prendre la meilleure décision.

- 11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS
- 12. RAPPORT DES EMPLOYÉS
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 2022-03-85 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Et résolu que la séance soit levée à 19h46. Adoptée.

Sylvie Laval	Julie St-Laurent
Mairesse	Directrice générale & greffière-trésorière
Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.	
	-
Sylvie Laval,	
Mairesse	